



Les ROLLboost

Saison 2025/2026

merci d'écrire en lettres majuscules

☐ Création d'une nouvelle licence		☐ Renouvellement de licence N°	
☐ M ^{me} ☐ M ^r Nom (du licencié)		Prénom Date de naissance Nationalité	
Adresse		Code postal Ville	
Téléphone		e-mail (obligatoire pour la licence et les convocations à l'AG)	
Pour les personnes mineures : Nom et prénom du (de la) représentant(e) légal(e)		N° tel	
Adresse (si différente)		Code postal Ville	
J'autorise mon enfant à participer aux activités de l'association pour la saison 2025-2026. En cas d'urgence, j'autorise les responsables du club à faire appel à un secours d'urgence et à faire transporter mon enfant dans le centre hospitalier le plus proche/le plus adapté. J'autorise toute intervention médicale qui pourrait s'avérer nécessaire.			
En CAS D'URGENCE, personne à PREVENIR : Nom, Prénom lien N° tel			
A noter : Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association exclusivement pendant la durée de la pratique. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne ne soit, auparavant, assuré de la présence effective sur place d'un responsable de l'association. Les enfants attendront leurs parents à l'intérieur du gymnase à la fin du cours (sauf autorisation particulière écrite). Pour rappel, les entraînements sont suspendus pendant les vacances scolaires. En cas d'accident entraînant un arrêt de pratique sportive, le club ne rembourse pas la licence. Complément d'assurance au verso.			
Site internet et photographie : J'autorise l'association Les ROLLboost à prendre et diffuser des photographies et vidéos prises lors des différents cours (ou manifestations) sur lesquelles mon enfant et/ou moi-même figurons. Ces documents seront accessibles aux adhérents et au public, sur le site internet, dans la presse locale ou nationale.			
☐ oui		☐ Non	
Signature : Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements, et accepte le règlement intérieur (cf. page 4). Je reconnais avoir pris connaissance de la diffusion de nos informations personnelles, avoir bien noté que je peux exercer mon droit d'accès et modification sur simple demande au président ou au secrétaire de l'association.			
Date :		Signature (licencié(e) ou représentant(e) légal(e) pour les enfants de moins de 16 ans)	
DISCIPLINE PRINCIPALE : (cocher une seule discipline) ☐ Randonnée ☐ Roller Freestyle		NIVEAU DE PRATIQUE : (cocher un seul niveau) ☐ Loisir ☐ Compétition	
DONNEES PERSONNELLES : Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFRS. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FF Roller à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, en application des articles 39 et suivants de la loi du 6 juillet 1978 modifiée, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service « vie fédérale » de la FF Roller ou sur votre espace licencié de la base de données Rolskanet. Ces informations sont destinées à la FF Roller et peuvent être communiquées à des tiers. Vous pouvez choisir de la part de qui vous pouvez recevoir des informations : ☐ E-mail interne (fédération, ligue, comité départemental et club) ☐ Aucun E-mail		REGLEMENT : ☐ Je souhaite une facture ☐ Je souhaite une attestation de paiement pour mon CE Mode de paiement : ☐ Espèces ☐ Chèques vacances ANCV ☐ Coupons sport ANCV ☐ Passeport Loisirs Jeunes CAF37, Matricule : ☐ Chèque Date d'encaissement souhaitée n° ☐ paiement en 2 ou 3 fois (2 ou 3 mois consécutifs) n° n°	

Le dossier COMPLET (incluant **1 photo d'identité**, pour la création d'une nouvelle licence, pouvant être restituée après l'inscription) **est à redonner à la secrétaire avant la première séance suivant les 2 gratuites.** Tout adhérent n'ayant pas rendu son dossier complet au début de cette séance ne sera pas accepté sur le terrain.

TSVP

☐ **CERTIFICAT MEDICAL :**

☐ Certificat médical fourni séparément (date d'émission postérieure au 01/08/25)

☐ **Attestation Questionnaire de santé**

Je soussigné, docteur certifie que

☐ Ne présente aucune contre-indication à la pratique du roller skating.
☐ Ne présente aucune contre-indication à la pratique du roller en compétition (obligatoire pour toute manifestation au sein club ou en dehors)

Fait à
Le
Signature du médecin

Cachet du médecin

Je soussigné, Monsieur/Madame
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT
Cerfa N°15699*01 pour moi-même/avec mon enfant
.....
et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif ou du représentant légal

GARANTIES COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES : (contrat n°102.742.500.)

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFRS a souscrit auprès de la MMA un contrat qui permet de bénéficier au-delà du régime de base attaché à la licence, des garanties complémentaires (invalidité permanente, décès, indemnités journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription téléchargeable sur le site Internet de la FFRS (ou la demande d'adhésion figurant sur le présent document), et le renvoyer à Assurance MADER-MMA (Immeuble le Challenge- Bd de la République- BP 93004-17030 LA ROCHELLE- Cedex 1) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci correspondant à la cotisation de l'option choisie.

Les garanties ⁽¹⁾	☐ Option 1 ⁽²⁾	☐ Option 2 ⁽²⁾	Le souscripteur :
Prothèse dentaire	Doublement du capital par dent et du plafond prévus dans la garantie de base 7 500€ 25 000€		Nom :
Capital décès par majeur ⁽³⁾			Prénom :
Capital invalidité ⁽³⁾			Adresse :
Incapacité temporaire ⁽⁴⁾	15€ par jour	30€ par jour	Code Postal :
Cotisation TTC (en vigueur jusqu'à la date d'expiration ci-dessous)	9€	15€	Ville :
			Date de souscription

(1) Les garanties des options complètent les montants attribués d'office par le contrat de la fédération

(2) Indiquer, en cochant la case, l'option choisie 1 ou 2

(3) Franchise atteinte 5 % identique au contrat fédéral

(4) Franchise de 3 jours (non applicable pendant la durée d'hospitalisation). L'indemnité journalière est versée pendant 3 mois maximum

Ce contrat prend effet au plus tôt le 1er jour de la saison sportive concernée ou, en cours de saison le jour de la réception du chèque. La garantie prend fin le 1er juillet 2026.

Toutefois, à défaut de renouvellement, la garantie est prolongée jusqu'au 30 septembre 2026. Une attestation sera renvoyée à l'assuré, validée par l'assureur.

Fait à , le Le souscripteur : *Signature* Pour l'assureur : *Signature*

TARIFS :

Ages au 31/12/2026	Tarifs
Moins de 6 ans	45 €
De 6 à 12 ans	60 €
Plus de 13 ans	65 €

5 euros de réduction à partir de la 2^{ème} licence enfant

PLANNING :

	9h30	10h30	11h30	12h30
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi		Débutants	Patineurs	Confirmés
Dimanche				

17h30	18h30	19h30	20h30	21h30	22h30
	Experts			Adultes	

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

REGLEMENT INTERIEUR des ROLLboost

Mis à jour le 5 juillet 2019.

Ce règlement intérieur ne fait que préciser les statuts, il ne saurait s'y substituer.

Les membres

Le prix de l'inscription (cotisation annuelle) comprend : le montant de la licence payée à la Fédération Française de Roller Sport (FFRS), l'assurance et une cotisation.
Les montants des cotisations sont fixés annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau (Conseil d'Administration).

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

Toute inscription dont le dossier n'est pas complet ne peut être considérée comme valide.

Admission de membres nouveaux

Un essai (2 séances) est possible avant toute inscription.
Le matériel peut être prêté pendant cette durée et uniquement celle-ci.
Pour les mineurs, la présence d'un adulte responsable est impérative durant ces 2 séances d'essai. Un émargement sera respectivement demandé pour chacune.

Les personnes désirant s'inscrire devront remplir un bulletin d'adhésion et avoir leur propre matériel. Pour les mineurs de moins de seize ans, cet imprimé devra être complété et signé par le représentant légal.

Cette demande doit être acceptée par le Bureau (Conseil d'Administration). A défaut de réponse dans les 15 jours du dépôt du bulletin d'adhésion, la demande est réputée avoir été acceptée.
Le règlement intérieur à jour est remis à chaque nouvel adhérent, les statuts sont disponibles sur simple demande orale ou écrite à l'un des membres du Bureau.

Exclusions

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association sportive, un membre peut être exclu pour les motifs suivants :

- Non-respect des statuts et/ou du règlement intérieur
- Non présence aux réunions
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association
- Apport de boissons alcoolisées au sein du gymnase de la Tullaye
- Non-respect de l'interdiction de fumer dans le gymnase de la Tullaye
- Matériel détérioré
- Comportement dangereux
- Propos désobligeants envers les autres membres
- retards répétés (supérieur à 3 fois)

Elle doit être prononcée par le Conseil d'Administration, après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée (quorum). Le membre sera convoqué (15 jours avant la réunion) par lettre recommandée avec AR qui comportera les motifs de la radiation. Il pourra se faire assister d'une personne de son choix. La décision de radiation sera notifiée par lettre recommandée avec AR.

Fonctionnement de l'association

• **Sécurité**

Les chewing-gums sont interdits durant les cours. Les téléphones portables, les iPods et autres gadgets sont également interdits.
Le port de bijoux (bracelet, gourmette, collier, montre, ...) est déconseillé. Il est laissé à la seule responsabilité de l'adhérent.

Les spectateurs sont invités, durant toute la durée de la séance, à rester du côté des gradins mis à disposition. Il est formellement interdit de traverser la piste pendant la séance.
Les enfants ne patinant pas sont sous la responsabilité exclusive du parent spectateur.

• **Tenue obligatoire**

On se prépare et on chausse dans les vestiaires.
Le port du casque adéquat réglé, des protège-coudes, des protège-genoux et des protège-poignets est exigé.
Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique du roller est vivement conseillée.
L'entraîneur se donne le droit d'exclure du cours toute personne ne remplissant ces conditions.

Une bouteille d'eau est préconisée pour chaque enfant.

• **Horaires**

Le temps est précieux : on arrive à l'heure, on profite pleinement du temps de cours et de jeu.
Il est donc impératif d'être en tenue sur le terrain à l'heure.

L'échauffement est obligatoire. En cas de retard il vous sera demandé de vous échauffer avant de rejoindre le groupe.

Les enfants ne doivent pas quitter la piste durant la séance sans accord de l'animateur.

15 minutes après le début théorique du cours, l'animateur est considéré comme absent et le cours est alors annulé (pour des questions d'assurances).

Pour les mineurs de moins de 16 ans, il est demandé, pour des raisons de sécurité, qu'un parent ou un accompagnateur majeur soit présent, dans le gymnase, à la fin du cours.
A défaut, cette situation sera considérée comme un retard. Des retards répétés (supérieur à 3 fois) vaudront pour radiation de l'association selon les modalités d'exclusion du présent règlement.

• **Courtoisie**

Les règles élémentaires de politesse doivent être respectées : dire bonjour ou au revoir.
On respecte les installations, son équipement et celui des autres.
Le matériel ne sera mis en circulation sur le terrain que sur ordre de l'animateur, et rapporté en fin de séance.
En cas de faute grave, l'animateur se réserve le droit de juger de la sanction à prendre.

• **Accidents**

L'association possède une boîte à pharmacie pour les « petits bobos » : seuls les parents (ou responsable légal) sont habilités à prodiguer les soins sur les enfants mineurs.
En cas d'accident, les pompiers seront prévenus et prendront les dispositions nécessaires (un poste est prévu à cet effet). Le numéro d'appel à retenir est le 112.
Une déclaration devra être faite à l'assurance de la Fédération Française de Roller Sport.

• **Assurances**

Les adhérents bénéficient des garanties liées à leurs licences : l'association décline toute responsabilité autre que celles couvertes par l'assurance.
Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol avant, pendant et après les entraînements.
Le dossier d'inscription devra être déposé complet auprès d'un membre du bureau dès le premier cours effectif (hors séances d'essai).
Par mesure de sécurité, l'entraîneur et/ou l'animateur se donne le droit d'exclure du cours toute personne n'ayant pas validé son inscription.

Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par le comité directeur conformément à l'article 19 des statuts de l'association puis ratifié par l'assemblée générale ordinaire.
Il peut être modifié sur proposition écrite d'un adhérent, validée par le comité directeur.
Le nouveau règlement intérieur est joint au dossier d'inscription remis à tous les membres.

Les statuts sont disponibles sur simple demande à l'un des membres du bureau.

L'association « Les ROLLboost » décline toute responsabilité en cas de non-respect de ce règlement.